

FENÊTRES • PORTES • VOLETS

# CARNET DE GARANTIE

*Pensez à activer  
votre garantie !  
(voir en p. 2)*



ZI Le Moulin - 67110 GUNDERSHOFFEN  
Tél. : 03 88 80 29 29 - Fax : 03 88 90 11 55

**► N° magique Azur 32 40 dites "Tryba"**

APPEL LOCAL

# Garanties TRYBA

**VOUS VENEZ D'ACQUÉRIR DES FENÊTRES, VOLETS  
OU PORTES TRYBA ET NOUS VOUS EN REMERCIONS.**

Vous avez fait le choix de la qualité et du sérieux d'une marque reconnue.  
Vos menuiseries TRYBA sont garanties jusqu'à 30 ans (voir détails ci-après).





### Pour bénéficier de la garantie TRYBA, vous devez l'activer.

Reportez-vous à l'identifiant et à la clé qui figurent sur l'étiquette collée sur votre menuiserie. Un seul enregistrement (une seule étiquette) suffit pour l'ensemble de votre commande.

### Pour valider votre garantie, 2 solutions :

- **par internet** : rendez-vous sur le site [www.tryba.com](http://www.tryba.com) et laissez-vous guider,
- **par téléphone** : appelez le 3240 et dites «TRYBA» (prix d'un appel local).

## CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Pour toute intervention d'un Technicien Conseil TRYBA pour un élément sous garantie :

- **les 2 premières années** à compter de la pose du produit : pièces, main-d'œuvre et déplacement sont pris en charge à 100 % ;
- **à partir de la 3<sup>e</sup> année** : pièces et main-d'œuvre sont pris en charge à 100 % à l'exclusion des réglages. Déplacement payant selon tarif en vigueur dans l'Espace Conseil.

Les garanties proposées engagent la pleine responsabilité de la marque TRYBA. **L'ensemble des garanties n'est valable que dans le cadre d'une utilisation normale et d'un entretien approprié de vos menuiseries** : merci de vous reporter à la notice d'utilisation au dos de ce carnet.

**Ne sont pas couverts par la garantie** : les rayures sur les profilés, la modification d'aspect des poignées ou accessoires laiton ou couleur.

**L'adjonction de composants ou de pièces détachées** (tels que vitrages, quincaillerie, joints, panneaux de porte, profilés de menuiserie) d'une autre marque que TRYBA ou d'une autre marque du groupe, entraîne la perte totale de la garantie sur le produit.

# Garanties TRYBA

FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES PVC		Garantie TRYBA	Garantie légale
Objet			
<b>SOLIDITÉ</b>			
Tenue mécanique des profilés et des angles		30 ans	10 ans
Arrachement des paumelles		30 ans	10 ans
Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant (dans la limite du classement AEV) <sup>(1)</sup>		30 ans	10 ans
Arrachement des joints dormant ou battant <sup>(2)</sup>		15 ans	10 ans
<b>FERRAGE</b>			
Casse du cylindre (hors effraction)		2 ans	2 ans
Casse ou manœuvre difficile des ferrures (hors effraction)		2 ans	2 ans
<b>ESTHÉTIQUE</b>			
Stabilité de la teinte profilé PVC blanc (hors impacts et rayures)		15 ans	0
Stabilité de la teinte profilé PVC beige, décor (hors impacts et rayures)		10 ans	0
Stabilité de la teinte profilé fenêtre PVC laqué (hors impacts et rayures)		5 ans	0
Embuement à l'intérieur du double-vitrage		15 ans	10 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures)		5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures)		5 ans	0
Modification d'aspect sans impact sur le fonctionnement ou l'étanchéité (hors rayures)		5 ans	0
PORTES D'ENTRÉE PVC		Garantie TRYBA	Garantie légale
Objet			
<b>SOLIDITÉ</b>			
Tenue mécanique des profilés et des angles		30 ans	10 ans
Arrachement des paumelles		30 ans	10 ans
Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant		30 ans	10 ans
Arrachement des joints dormant ou battant <sup>(2)</sup>		15 ans	10 ans
Détérioration de structure de panneau impactant l'étanchéité <sup>(3)</sup>		10 ans	10 ans
<b>FERRAGE</b>			
Casse du cylindre (hors effraction)		2 ans	2 ans
Manœuvre difficile des ferrures (hors effraction)		2 ans	2 ans
Casse serrure (hors effraction)		4 ans	2 ans
<b>ESTHÉTIQUE</b>			
Stabilité de la teinte profilé PVC blanc (hors impacts et rayures)		15 ans	0
Stabilité de la teinte profilé PVC beige, décor (hors impacts et rayures)		10 ans	0
Stabilité de la teinte profilé fenêtre PVC laqué (hors impacts et rayures)		5 ans	0
Embuement à l'intérieur du double-vitrage (hors panneau)		15 ans	10 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures)		5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures)		5 ans	0
Modification d'aspect du panneau (hors impacts et rayures)		2 ans	0

(1) Hors eau positionnée dans feuillures dormant et recueil d'eau.

(2) Hors porosité et traces noires garanties 2 ans.

(3) Y compris vitrage isolant du panneau.

<b>FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES ALUMINIUM</b>		Garantie TRYBA	Garantie légale
Objet			
<b>SOLIDITÉ</b>			
Tenue mécanique des profilés et des angles		30 ans	10 ans
Arrachement des paumelles		30 ans	10 ans
Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant (dans la limite du classement AEV) <sup>(1)</sup>		30 ans	10 ans
Arrachement des joints dormant ou battant <sup>(2)</sup>		15 ans	10 ans
<b>FERRAGE</b>			
Casse du cylindre (hors effraction)		2 ans	2 ans
Casse ou manœuvre difficile des ferrures (hors effraction)		2 ans	2 ans
<b>ESTHÉTIQUE</b>			
Stabilité de la teinte alu laqué (hors impacts et rayures)		10 ans	0
Embuement à l'intérieur du double-vitrage		15 ans	10 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures)		5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures)		5 ans	0
Modification d'aspect sans impact sur le fonctionnement ou l'étanchéité (hors rayures)		5 ans	0

<b>PORTES D'ENTRÉE ALUMINIUM</b>		Garantie TRYBA	Garantie légale
Objet			
<b>SOLIDITÉ</b>			
Tenue mécanique des profilés et des angles		30 ans	10 ans
Arrachement des paumelles		30 ans	10 ans
Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant		30 ans	10 ans
Arrachement des joints dormant ou battant <sup>(2)</sup>		15 ans	10 ans
Détérioration de structure de panneau impactant l'étanchéité <sup>(3)</sup>		10 ans	10 ans
<b>FERRAGE</b>			
Casse du cylindre (hors effraction)		2 ans	2 ans
Manœuvre difficile des ferrures (hors effraction)		2 ans	2 ans
Casse serrure (hors effraction)		4 ans	2 ans
<b>ESTHÉTIQUE</b>			
Stabilité de la teinte profilé alu laqué (hors impacts et rayures)		10 ans	0
Embuement à l'intérieur du double-vitrage (hors panneau)		15 ans	10 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures)		5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures)		5 ans	0
Modification d'aspect du panneau (hors impacts et rayures)		2 ans	0

(1) Hors eau positionnée dans feuillures dormant et recueil d'eau.

(2) Hors porosité et traces noires garanties 2 ans.

(3) Y compris vitrage isolant du panneau.

# Garanties TRYBA

FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES BOIS		Garantie TRYBA	Garantie légale
Objet			
<b>SOLIDITÉ</b>			
Tenue mécanique des profilés et des angles		12 ans	10 ans
Arrachement des paumelles		12 ans	10 ans
Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant (dans la limite du classement AEV) <sup>(1)</sup>		12 ans	10 ans
Arrachement des joints dormant ou battant <sup>(2)</sup>		12 ans	10 ans
<b>FERRAGE</b>			
Casse du cylindre (hors effraction)		2 ans	2 ans
Casse ou manœuvre difficile des ferrures (hors effraction)		2 ans	2 ans
<b>ESTHÉTIQUE</b>			
Embuement à l'intérieur du double-vitrage		12 ans	10 ans
Modification d'aspect des poignées standards (hors impacts et rayures)		5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures)		5 ans	0
Modification d'aspect sans impact sur le fonctionnement ou l'étanchéité (hors rayures)		2 ans	0

PORTES D'ENTRÉE BOIS		Garantie TRYBA	Garantie légale
Objet			
<b>SOLIDITÉ</b>			
Tenue mécanique des profilés et des angles		12 ans	10 ans
Arrachement des paumelles		12 ans	10 ans
Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant		12 ans	10 ans
Arrachement des joints dormant ou battant <sup>(2)</sup>		12 ans	10 ans
Détérioration de structure de panneau impactant l'étanchéité <sup>(3)</sup>		10 ans	10 ans
<b>FERRAGE</b>			
Casse du cylindre (hors effraction)		2 ans	2 ans
Manœuvre difficile des ferrures (hors effraction)		2 ans	2 ans
Casse serrure (hors effraction)		4 ans	2 ans
<b>ESTHÉTIQUE</b>			
Embuement à l'intérieur du double-vitrage (hors panneau)		12 ans	10 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures)		5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures)		5 ans	0

(1) Hors eau positionnée dans feuillures dormant et recueil d'eau.

(2) Hors porosité et traces noires garanties 2 ans.

(3) Y compris vitrage isolant du panneau.

<b>FENÊTRES DE TOIT PVC</b>		Garantie TRYBA	Garantie légale
Objet			
<b>SOLIDITÉ</b>			
Tenue mécanique des profilés dans les angles		15 ans	10 ans
Arrachement des paumelles		15 ans	10 ans
Infiltration d'eau entre dormant et ouvrant (dans la limite du classement AEV)		10 ans	10 ans
Arrachement de joints dormant ou battant <sup>(1)</sup>		10 ans	10 ans
<b>FERRAGE</b>			
Casse ou manœuvre difficile des ferrures (hors effraction)		2 ans	2 ans
<b>ESTHÉTIQUE</b>			
Stabilité de la teinte profilé PVC blanc côté intérieur (hors impacts et rayures)		15 ans	0
Stabilité de la teinte profilé PVC décor côté intérieur (hors impacts et rayures)		10 ans	0
Stabilité de la teinte profilés alu extérieur (hors impacts et rayures)		2 ans	0
Embuement à l'intérieur du double-vitrage		10 ans	10 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures)		5 ans	0
Modification d'aspect sans impact sur le fonctionnement ou l'étanchéité (hors rayures)		5 ans	0

<b>VOLETS DE TOIT SOLAIRES</b>		Garantie TRYBA	Garantie légale
Objet			
<b>SOLIDITÉ</b>			
Tenue mécanique du caisson de volet roulant et des coulisses aluminium (hors corrosion)		3 ans	2 ans
Tenue mécanique du tablier, lame aluminium (hors usure normale et vieillissement du produit) <sup>(1)</sup>		3 ans	2 ans
Tenue sur système d'axe, manœuvre moteur (hors usure normale et vieillissement du produits) <sup>(1)</sup>		3 ans	2 ans
<b>MANŒUVRE</b>			
Dysfonctionnement moteur (hors remplacement des piles) <sup>(1)</sup>		3 ans	2 ans
<b>ESTHÉTIQUE</b>			
Modification d'aspect des façades des coffres ainsi que des lames aluminium (hors impacts et rayures)		3 ans	0

(1) Garantie valable pour une utilisation du produit dans des conditions climatiques normales (hors gel, grand froid, forte chaleur...). Pour plus d'informations merci de vous reporter à la notice d'utilisation spécifique.

# Garanties TRYBA

<b>PORTES D'ENTRÉE COMPOSITE (HC60)</b>		
Objet	Garantie TRYBA	Garantie légale
<b>SOLIDITÉ</b>		
Tenue mécanique des profilés et des angles	15 ans	10 ans
Arrachement des paumelles	15 ans	10 ans
Infiltrations d'eau entre dormant et ouvrant	15 ans	10 ans
Arrachement des joints dormant ou battant <sup>(1)</sup>	15 ans	10 ans
Détérioration de structure de panneau impactant l'étanchéité	10 ans	10 ans
Tenue mécanique et structure porte HC60	10 ans	10 ans
<b>FERRAGE</b>		
Casse du cylindre (hors effraction)	2 ans	2 ans
Manœuvre difficile des ferrures (hors effraction)	2 ans	2 ans
Casse serrure (hors effraction)	4 ans	2 ans
<b>ESTHÉTIQUE</b>		
Stabilité de la teinte profilé porte d'entrée composite	5 ans	0
Embuement à l'intérieur du double-vitrage	15 ans	10 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impacts et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton brillant avec revêtement titane (hors impacts et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect du panneau (hors impacts et rayures)	2 ans	0

<b>PORTES DE GARAGE <sup>(2)</sup></b>		
Objet	Garantie TRYBA	Garantie légale
<b>SOLIDITÉ</b>		
Tenue mécanique des profilés d'hubrisserie et rails de retour acier	15 ans	10 ans
Tenue mécanique des panneaux de porte acier (hors déformation temporaire liée à l'ensoleillement)	15 ans	10 ans
Tenue mécanique des ressorts de compensation	5 ans	2 ans
Tenue à l'arrachement des joints d'hubrisserie	3 ans	2 ans
<b>MANŒUVRE</b>		
Dysfonctionnement moteur ou automatisme Somfy (hors remplacement des piles)	5 ans	2 ans
Dysfonctionnement moteur filaire	5 ans	2 ans
Dysfonctionnement boîtier de commande radio ou télécommande (sauf Somfy)	2 ans	2 ans
Dysfonctionnement manoeuvre manuelle	2 ans	2 ans
<b>ESTHÉTIQUE</b>		
Stabilité de la teinte des panneaux acier (hors impacts et rayures)	2 ans	0
Stabilité de la teinte des hubrisseries acier laquées (hors impacts et rayures)	2 ans	0
Stabilité de la teinte des panneaux aluminium (hors impacts et rayures)	2 ans	0

(1) Hors porosité et traces noires garanties 2 ans.

(2) Portes de Garage Sectionnelles Latérales (PGSL), Enroulables (PGE) ou Basculantes (PGB) : garantie légale uniquement.



VOLETS ROULANTS	Garantie TRYBA	Garantie légale
Objet		
<b>SOLIDITÉ</b>		
Tenue mécanique du caisson de volet roulant et des coulisses PVC	15 ans	2 ans
Tenue mécanique du caisson de volet roulant et des coulisses aluminium (hors corrosion)	15 ans	2 ans
Tenue mécanique du tablier, lame PVC (hors usure normale et vieillissement du produit)	5 ans	2 ans
Tenue mécanique du tablier, lame aluminium (hors usure normale et vieillissement du produit)	5 ans	2 ans
Tenue du système d'axe, manœuvre moteur (hors usure normale et vieillissement du produit)	10 ans	2 ans
Tenue du système d'axe, manœuvre manuelle (hors usure normale et vieillissement du produit)	2 ans	2 ans
<b>MANŒUVRE</b>		
Dysfonctionnement moteur ou automatisme TRYBA ou Somfy (hors remplacement des piles)	10 ans	2 ans
Manœuvre manuelle (sangle ou treuil)	2 ans	2 ans
<b>ESTHÉTIQUE</b>		
Modification d'aspect des façades extérieures des coffres ainsi que des lames PVC (hors impacts et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect des façades extérieures des coffres ainsi que des lames aluminium (hors impacts et rayures) <sup>(1)</sup>	2 ans	0

VOLETS BATTANTS ALUMINIUM	Garantie TRYBA	Garantie légale
Objet		
<b>SOLIDITÉ</b>		
Tenue mécanique des profilés et des angles	15 ans	2 ans
Tenue mécanique des remplissages (panneaux et lames)	15 ans	2 ans
Arrachement des pentures	15 ans	2 ans
<b>FERRAGE</b>		
Manœuvre difficile des ferrures (hors effraction)	2 ans	2 ans
Casse ferrure (hors effraction)	2 ans	2 ans
<b>ESTHÉTIQUE</b>		
Stabilité de la teinte alu laqué (hors impacts et rayures) <sup>(2)</sup>	10 ans	0

(1) Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieures des coffres ainsi que des lames aluminium à une distance inférieure à 10 km du littoral ou des sites polluants.

(2) Aucune garantie pour les modifications d'aspect extérieur à une distance inférieure à 50 km du littoral ou des sites polluants, sauf option Océan Line Plus : garantie 5 ans.

**Article L211-4 du Code de la Consommation** > Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

**Article L211-5 du Code de la Consommation** > Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

**Article L211-12 du Code de la Consommation** > L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

**Article 1641 du Code Civil** > Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

**Article 1648 du Code Civil** > L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents.